

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 28 MAI 2026 A 19H00**

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 22 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROSSARD Nicolas, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MERMET-BOUVIER Solange, DEGENEVE Jean-Pierre, PERRIN Dorothée, BAUDOUIN Chrystel, COLLOUD Grégory, FRAISSE Hélien, GEROLA Gérald, GOUSSARD Jean-Claude, KRAKUS Julie, LAIZE Sabine, MACHAL Lukasz, PERRIN Suzanne, ZERROUK Alana.

Madame MERMET-BOUVIER Solange a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2026.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

PRESENTATION DU PROJET SUR LE SITE MOREL PAR EIC TRANSACTIONS ET SON ARCHITECTE

Présentation du projet aux nouveaux élus. Pour rappel, 31 logements sont prévus sur 3 bâtiments distincts avec installation de commerces et services au rez-de-chaussée de chaque bâtiment. Par ailleurs sont prévu un parc urbain, et 74 places de parking en extérieur, en plus des stationnements en sous-sol des bâtiments pour les habitants.

En termes de procédures, l'étude environnementale préalable à la modification du PLUi-H est en cours.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2026 POUR LE REMPLACEMENT D'UN TRACTEUR ET POUR LA REFECTION DU COURT DE TENNIS

Monsieur le Maire informe de la reconduction du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour l'année 2026. Il ajoute qu'un dossier doit être déposé pour chaque projet.

Suite aux réparations effectuées sur le tracteur communal, il est décidé à 13 voix pour et 2 abstentions, de ne pas procéder à son remplacement pour cette année.

Un projet d'investissements est prévu en 2026 : la réfection du court de tennis à hauteur de 44.728,00 € HT. A cet effet, Monsieur le Maire propose de réaliser un dossier sollicitant une subvention à hauteur de 80 % du montant du projet, soit 35.782,00 €.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, à 14 voix pour et une abstention, approuve la demande de subvention à effectuer auprès du conseil départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité à hauteur de 80 % du montant du projet.

DEMANDE D'ATTRIBUTION GRATUITE D'UN BARNUM – DISPOSITIF REGIONAL

Monsieur le Maire informe de la reconduction du dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes (moins de 2 000 habitants).

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'attribution gratuite par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un barnum.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire indique que des délégués titulaires et suppléants doivent être désignés pour siéger dans différentes commissions de Haut-Chablais Interco. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que délégués :

- ✓ **Pour la commission Suivi et évolution du PLUi-H** : VUATTOUX Rémy, FRAISSE Hélien et KRAKUS Julie
- ✓ **Pour la commission Déchets** : BAUDOUIN Chrystel et MERMET-BOUVIER Solange
- ✓ **Pour la commission SPANC** : VUATTOUX Rémy
- ✓ **Pour la commission Voirie** : FROSSARD Nicolas et GEROLA Gérald
- ✓ **Pour la commission Affaires sociales** : ZERROUK Alana et LAIZE Sabine
- ✓ **Pour la commission Bâtiments et Equipements sportifs** : FROSSARD Nicolas et DEGENEVE Jean-Pierre
- ✓ **Pour la commission Transition énergétique** : ZERROUK Alana et COLLOUD Grégory
- ✓ **Pour la commission Culture** : KRAKUS Julie
- ✓ **Pour la commission Mobilité Sentiers** : COLLOUD Grégory, FRAISSE Hélien (et PERRIN Suzanne en suppléance)
- ✓ **Pour la commission Agriculture Espaces naturels** : GEROLA Gérald et COLLOUD Grégory
- ✓ **Pour la commission Economie et transition économique** : VUATTOUX Rémy et BAUDOUIN Chrystel

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE, SECURITE ROUTIERE ET INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture en date du 13 avril 2026 qui rappelle le rôle essentiel d'un correspondant défense et demande à ce que le Conseil Municipal désigne un conseiller assurant ce rôle afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès de nos Armées.

La mission du correspondant défense s'articule autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur GOUSSARD Jean-Claude pour assurer le rôle de correspondant défense.

Par ailleurs, la Préfecture rappelle que dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) de la Haute-Savoie, elle anime un réseau d'élus référents communaux chargés de relayer, au plus près des habitants, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers. Ce dispositif s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière, qui demeure une priorité du Gouvernement. Le référent « sécurité routière » est un élu désigné par le maire pour constituer l'interlocuteur de la Préfecture et des services de l'Etat en matière de sécurité routière à l'échelon local. Il assure la diffusion, auprès des élus et des services de la commune, des informations et des supports de communication relatifs aux campagnes de prévention routière et facilite la mise en œuvre des actions du PDASR sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame BAUDOUIN Chrystel comme élu référent sécurité routière.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète de la Haute-Savoie qui rappelle la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal. Ce référent constitue un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges avec les services d'incendie et de secours ainsi qu'avec les services de l'Etat. Il participe également à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive, et à la définition et à la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur GEROLA Gérald pour assurer le rôle de correspondant incendie et secours.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET CAVEAUX

En application des dispositions de l'instruction comptable M4, il convient d'affecter les résultats de la gestion de l'exercice 2025, à reprendre sur l'exercice 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'affectation du résultat du compte financier unique 2025 voté le 28 janvier 2026.

Il est proposé les affectations suivantes :

Section de fonctionnement : excédent de 2.980,00 €

A reprendre à la gestion 2026, article 002 « Excédents antérieurs reportés »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée.

DECISIONS MODIFICATIVES N°1 ET 2 AU BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux révisions de crédits ci-après :

Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D 10226/10 – Taxe d'aménagement		2.000,00 €
D 215731/21 – Matériel roulant	2.000,00 €	

Décision modificative n°2 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D 21534/041 – Réseaux d'électrification – Opérations patrimoniales	35.000,00 €	
D 21534/21 – Réseaux d'électrification – Immobilisations corporelles		35.000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les virements de crédits présentés.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PREVISIONNEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux révisions de crédits ci-après :

Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D 617/011 – Etudes et recherches	1.600,00 €	
D 673/67 – Titres annulés (sur ex. ant.)		1.600,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les virements de crédits présentés.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PREVISIONNEL CAVEAUX 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux révisions de crédits ci-après :

Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D 655/040 – Stock de produits finis	2.980,00 €	
D 2153/21 – Install. A caractère spécifique		2.980,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les virements de crédits présentés.

POSITIONNEMENT SUR L'ADHESION AU DISPOSITIF ACHATS PUBLICS MUTUALISES DU SYANE

Par délibération en date du 16 octobre 2025, le Syane a mis en place un dispositif Achats Publics Mutualisés visant à mettre à disposition des collectivités de Haute-Savoie un ensemble d'outils complémentaires pour accompagner le développement des politiques énergétique et numérique du territoire, en s'appuyant sur les expertises en lien avec son domaine de compétences.

L'adhésion au dispositif « Achats Publics Mutualisés » vaut, par principe, adhésion automatique à la Centrale d'achat du Syane ainsi qu'accès aux marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide d'adhérer au dispositif Achats Publics Mutualisés et ce faisant adhère à la Centrale d'achat du Syane et accède à l'ensemble des marchés de la CANUT sélectionnés par le Syane pour ses adhérents.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou un adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour que cette nomination puisse avoir

lieu, à l'unanimité, décide de dresser une liste de 24 noms répondant aux critères définis par les services fiscaux.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE A 1441P1 SUITE A BORNAGE – EMBLACEMENT RESERVE N° 2 DU PLUI-H

Monsieur le Maire informe le conseil de la vente de la parcelle cadastrée A 1441, laquelle est concernée par l'emplacement réservé ER2 au sein du PLUi-H. Un bornage et un plan de division de la parcelle ont été réalisés, afin de délimiter l'emplacement réservé.

Il est proposé au conseil d'acquérir la parcelle renumérotée A 1441p1 sur le plan de division, d'une contenance de 56 m². Un prix de vente à hauteur de 145,00 € par mètre carré est proposé par les conjoints Trabichet.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle A 1441p1, d'une surface de 56 m², au prix de 8.120,00 €.

REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT T4 SITUE 355 ROUTE DU BREVEY

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appartement T4 situé 355 route du Brevon, au 2^{ème} étage, au-dessus de la maison de santé pluriprofessionnelle, d'une superficie de 82,40 m², dont est propriétaire la commune, se libérera début juin. Le loyer est actuellement de 777,61 € hors charges. Le logement n'étant pas conventionné, il est possible d'en augmenter le loyer.

Après avoir débattu sur le principe d'une augmentation puis sur son montant, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel à 820,00 €.

REVISION DU LOYER DU CHALET COMMUNAL SITUE A LA GRANGE DES BOIS

De la même manière, le chalet communal situé 88 chemin de la Grange des Bois à Lullin, d'une superficie de 50 m² s'est libéré en fin d'année 2025. Le loyer est actuellement de 593,50 € hors charges.

Après avoir débattu sur le principe d'une augmentation puis sur son montant, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel à 620,00 €.

POSITIONNEMENT SUR LE DEVENIR DU LOCAL COMMERCIAL SITUE A COTE DE LA MAIRIE – 15 PLACE DES REMPARTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le local commercial situé au 15 place des Remparts, accolé au bâtiment de la mairie, n'est plus attribué ni occupé depuis le mois d'octobre 2014. Compte tenu de la configuration des lieux et des besoins futurs de la collectivité, une réflexion a été engagée sur le devenir de ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas réattribuer ni remettre en location ce local, et de conserver ce bien dans le patrimoine communal en vue d'un futur projet d'agrandissement et de réorganisation des locaux de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Acquisition de la parcelle A 1406 – succession COTTIN** : signature auprès du notaire de 29/05/2026.
- **SYANE** : Monsieur le Maire informe de son intégration au sein du Conseil d'Administration du SYANE en tant que délégué suppléant.
- **Alpes du Léman** : Monsieur le Maire informe qu'à l'issue de la 1^{ère} réunion, le nouveau Président de l'office du tourisme des Alpes du Léman est Monsieur CORBET Nicolas.
- **Projet de Route du Patrimoine**, porté par Haut-Chablais Interco : Monsieur VUATTOUX Rémy présente ce projet, déployé à l'échelle des 15 communes de la communauté de communes, lequel vise à valoriser l'histoire et le patrimoine local à travers un parcours

composé de plusieurs points d'intérêt (POI). Chaque site sélectionné sera doté de panneaux explicatifs accompagnés d'un accès numérique complémentaire via un QR Code. Monsieur VUATTOUX Rémy, Mesdames ZERROUK Alana et KRAKUS Julie seront chargés du suivi de ce projet.

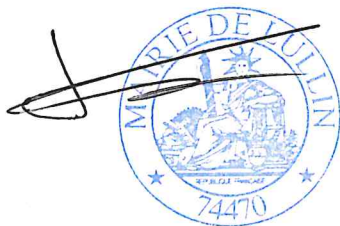
- **Commission scolaire** : Madame MERMET-BOUVIER Solange informe de la diffusion, aux parents d'élèves, d'un sondage sur le fonctionnement de la garderie périscolaire.
- Lancement des **réunions de hameaux** prochainement.
- **Commissions municipales** : Certains élus souhaitent être membres des commissions municipales constituées en début de mandat :
 - o **commission scolaire, petite enfance, jeunesse** : Helen FRAISSE
 - o **commission d'urbanisme, cimetière** : Helen FRAISSE
 - o **commission de l'eau et de l'assainissement et décharge** : Gérald GEROLA et Alana ZERROUK
 - o **commission tourisme, agriculture, bois et forêts, et environnement** : Helen FRAISSE, Gérald GEROLA et Julie KRAKUS
 - o **commission communication** : Helen FRAISSE et Suzanne PERRIN
 - o **commission remontées mécaniques** : Gérald GEROLA et Suzanne PERRIN

Ces propositions sont validées par l'Assemblée.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE

LE 05/06/2026

Le Maire,
Nicolas FROSSARD



Le Secrétaire de séance,
Solange MERMET-BOUVIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Solange MERMET-BOUVIER, is written over the text.